



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 13 NOVEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi treize novembre deux mille dix-sept, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mélanie Larente, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présents : Mesdames Manon Lambert, directrice générale et Annie Meilleur, directrice générale adjointe.

ASSERMENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL – MANDAT 2017-2021

La présidente d'élection, Madame Manon Lambert, procède à l'assermentation des membres du conseil municipal élus pour le mandat des années 2017 à 2021, suite au scrutin du 5 novembre dernier.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 50, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

17-11-143

**POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant les sujets suivants au point varia :

- a) Équipements – Service sécurité incendie
- b) Travaux d'excavation – Emprise de rue - Village

17-11-144

POINT 4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2017 soit approuvé.

17-11-145

POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – OCTOBRE 2017

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1700242 à D1700269, totalisant 10 738,79 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2017;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros C1700187 à C1700201 (chèques) - L1700132 à L1700149 (paiements en ligne), - P1700129 à P1700152 (paiements directs), le tout totalisant 126 274,15 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2017;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

17-11-146

POINT 6
CORRESPONDANCE

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- De la firme N. Sigouin Infra-conseils – Offre de présentation sur les enjeux au niveau des infrastructures et des programmes de subvention disponibles.
- D'un contribuable vivant à l'extérieur du pays – Questionnement sur le vote par correspondance.
- Du CISSS des Laurentides – Félicitations aux nouveaux élus.
- De la préfète de la MRC d'Antoine-Labelle – Félicitations aux nouveaux élus.
- De l'ADMQ – Félicitations aux nouveaux élus
- Du Comité des Fêtes de Mont-Saint-Michel – Remerciements de la contribution financière – Familifest

POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens, quatre (4), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

POINT 8
DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017

Le conseil prend acte du procès-verbal des élections municipales 2017 déposé par la présidente d'élection, Manon Lambert.

17-11-147

POINT 9
NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseiller, monsieur Aurèle Cadieux, soit nommé pour agir à titre de maire suppléant à partir du 13 novembre 2017, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*.

17-11-148

POINT 10
NOMINATION – MEMBRES DIVERS COMITÉ

ATTENDU l'élection municipale du 5 novembre dernier;

ATTENDU QUE différentes responsabilités doivent être attribuées aux élus sur différents comités, conseil d'administration et services municipaux;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

M. André-Marcel Évéquoz, maire :

- Finances
- Gestion du personnel
- Liens avec les organismes
- Lien avec la direction générale
- Service des incendies
- Sécurité civile (coordonnateur des mesures d'urgence)

M. André Trudel, conseiller, siège # 1 :

- Chemins municipaux (autres que le village)
- Village : rues, bruits, plaintes,
- Service des incendies
- Urbanisme (CCU)

Mme Manon Cadieux, conseillère, siège # 2 :

- Loisirs et sports
- Centre la Sporthèque (bâtiment)
- Signalisation et affichage
- Représentant substitut – Régie des déchets de la Lièvre

M. Éric Lévesque, conseiller, siège # 3 :

- Chemins municipaux (autres que le village)
- Environnement – Lac Gravel
- Représentant – Régie des déchets de la Lièvre

M. Aurèle Cadieux, conseiller, siège # 4 :

- Maire suppléant
- Aqueduc (eau potable)
- Village : rues, bruits, plaintes
- Urbanisme (CCU)
- Entretien des bâtiments municipaux (autres que la Sporthèque)

M. Pascal Bissonnette, conseiller, siège # 5 :

- Aqueduc (eau potable)
- Loisirs et sports
- Fondation de l'environnement
- Entretien des bâtiments municipaux (autres que la Sporthèque)

M. Mélanie Larente, conseillère, siège # 6 :

- Bibliothèque
- Internet – Site WEB
- Protection du Lac Gravel – Environnement
- Fondation de l'environnement (substitut)

17-11-149

POINT 11

NOMINATION – REPRÉSENTANTS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL)

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel désigne monsieur Éric Lévesque, conseiller municipal, à titre de représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de la Régie des déchets de la Lièvre.

QUE Madame Manon Cadieux, conseillère municipale, soit nommée représentante substitut de la municipalité au sein dudit conseil d'administration.

17-11-150

POINT 12

ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2018

ATTENDU l'article 148 du *Code municipal du Québec* qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour l'année à venir en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2018 qui se tiendront à 19 h 30 aux dates suivantes :

- Lundi 8 janvier 2018
- Lundi 5 février 2018
- Lundi 5 mars 2018
- Lundi 9 avril 2018
- Lundi 7 mai 2018
- Lundi 4 juin 2018
- Lundi 9 juillet 2018
- Lundi 6 août 2018
- Lundi 10 septembre 2018
- Lundi 1^{er} octobre 2018
- Lundi 5 novembre 2018
- Lundi 3 décembre 2018

17-11-151

POINT 13
PROCURATION – SERVICES ÉLECTRONIQUES CLIC REVENU –
AUTORISATION DE SIGNATURE – EFFETS BANCAIRES

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 14-09-127 Madame Diane Lavoie, secrétaire, était autorisée à signer les effets bancaires et nommée « responsable des services électroniques » pour Clic Revenu à Revenu Québec;

ATTENDU QUE madame Lavoie n'est plus à l'emploi de la municipalité;

ATTENDU l'embauche de madame Annie Meilleur au poste de « directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe »;

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer un représentant des services électroniques sur le portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR)

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer un représentant autorisé de ClicSÉCUR à Revenu Québec;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. Madame Annie Meilleur, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, soit nommée à titre de représentante autorisée de ClicSÉCUR à Revenu Québec pour le dossier fiscal de la Municipalité.
2. Madame Meilleur soit nommée représentante des services électroniques sur le portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).
3. Madame Meilleur soit autorisée à signer les effets bancaires, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, et ce seulement en l'absence de madame Manon Lambert, directrice générale, et avec autorisation au préalable.
4. La présente résolution abroge à toute fin que de droit toutes résolutions antérieures.

POINT 14
DÉPÔT – LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES EN DATE DU 13 NOVEMBRE
2017

Le conseil municipal prend acte de la liste des arrérages de taxes en date du 13 novembre 2017, déposée par madame Manon Lambert, directrice générale, conformément à l'article 1022, alinéa 1 du *Code municipal du Québec*.

17-11-152

POINT 15

MANDAT À ME ROGER RANCOURT – AVOCAT – AUTORISATION DE REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ ET L’INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT – DOSSIER PATRICK VILLENEUVE

ATTENDU QU’un citoyen de la Municipalité et candidat à la mairie lors des dernières élections municipales du 5 novembre dernier, monsieur Patrick Villeneuve, a fait preuve d’intimidation et a tenu des propos diffamatoires à l’égard de la Municipalité et de son inspecteur en bâtiment et environnement;

ATTENDU QUE ces propos de nature diffamatoires ont porté atteinte à la réputation de la Municipalité et de son inspecteur en bâtiment et environnement, en l’accusant de harceler les citoyens avec la réglementation;

ATTENDU QUE ces allégations sont totalement fausses et dépourvues de tout fondement et visent simplement à ternir la réputation de la Municipalité de Mont-Saint-Michel et de son inspecteur;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère qu’il est nécessaire d’agir afin que cesse cette situation qui est dommageable à la réputation de la Municipalité et à la fonction d’inspecteur en bâtiment et environnement;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l’unanimité du conseil que :

Le conseil municipal mandate Me Roger Rancourt, avocat, aux fins de transmettre une lettre de mise en demeure pour atteinte à la réputation de la Municipalité et de l’inspecteur en bâtiment et environnement, à monsieur Patrick Villeneuve, pour avoir tenu des propos diffamatoires et avoir fait preuve d’intimidation et de harcèlement, afin qu’il cesse d’attaquer la réputation de la Municipalité et de son inspecteur en bâtiment et environnement.

17-11-153

POINT 16

DÉNONCIATION DES CHANGEMENTS ANNONCÉS DANS LE BUDGET FÉDÉRAL 2017 – ALLOCATIONS NON IMPOSABLES DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le budget fédéral 2017 prévoit des modifications importantes concernant les allocations non imposables des élus municipaux;

ATTENDU QU’en raison de ces modifications, les revenus réels disponibles des élus municipaux seront diminués de manière substantielle dès 2019;

ATTENDU QUE cela forcera plusieurs municipalités à revoir à la hausse la rémunération des élus pour compenser les effets de cette mesure, et ce, au détriment des contribuables et, de manière plus générale, au détriment des citoyens des municipalités;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l’unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel dénonce les changements annoncés dans le budget fédéral 2017 concernant les allocations non imposables des élus municipaux.
2. La présente résolution soit transmise aux ministres du Revenu national, des Finances, au président du Conseil du trésor du Canada, à monsieur le député fédéral David Graham ainsi qu’aux municipalités de la MRC d’Antoine-Labelle.

17-11-154

POINT 17

ADJUDICATION DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES COURS DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – HIVER 2017-2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a procédé à un appel d'offres de service pour le déneigement et le sablage des cours des bâtiments municipaux pour l'hiver 2017-2018;

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires sont venus chercher le devis, soit :

- 9079-9149 Québec inc. (Mont-Saint-Michel)
- Entretien DV enr. - Syntex (Mont-Saint-Michel)

ATTENDU QUE la directrice générale a procédé, le 11 octobre 2017, à l'ouverture des soumissions reçues;

SOUSSIONNAIRE	PRIX TOTAL (taxes incluses)
9079-9149 QUÉBEC INC. TRANSPORT YAN LÉVESQUE & FILS 106, 8 ^e Rue Mont-Saint-Michel - J0W 1P0	4 875,00 \$
ENTRETIEN DV ENR. – SYNTEX 111, rue Principale Mont-Saint-Michel (Québec) J0W 1P0	6 645,56 \$

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux, préparée par monsieur Jacquelin Millette, avant la période d'appel d'offres de service, est d'environ 5 000 \$, incluant les taxes;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. Conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Municipalité octroie le contrat de déneigement et sablage des cours des bâtiments municipaux, pour l'hiver 2017-2018, à la compagnie « 9079-9149 Québec inc. – Transport Yan Lévesque & fils » pour un montant ne pouvant excéder la somme de 4 875,00 \$, incluant les taxes.
2. La Municipalité pourra se prévaloir d'une option de prolongation de contrat pour l'année 2017-2018, au même prix et aux mêmes conditions.
- 3.- La présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

17-11-155

POINT 18

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION MARTIN PAQUETTE

ATTENDU la demande d'aide financière, pour l'année 2018, de la « Fondation Martin Paquette »;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel verse, pour l'année 2018, la somme de 200 \$ à la « Fondation Martin Paquette » qui apporte un soutien financier pour les déplacements et l'hébergement des familles qui doivent se rendre dans les grands centres hospitaliers pour les traitements médicaux de leur enfant et ce conditionnellement à ce que cet organisme bénéficiaire s'engage à publiciser la participation financière de la Municipalité à leur activité.

17-11-156

POINT 19

DEMANDE DE COMMANDITE DE SIROP D'ÉRABLE – CLUB DES PETITS DÉJEUNERS – ÉCOLE SACRÉ-CŒUR

ATTENDU la demande de commandite de sirop d'érable pour le Club des Petits Déjeuners de l'École Sacré-Cœur, pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE le Club des Petits Déjeuners aurait un besoin de quatre (4) litres de sirop d'érable par deux (2) mois;

ATTENDU QU'un contribuable offre à la Municipalité de fournir le sirop d'érable au Club des Petits Déjeuners de l'École Sacré-Cœur, et ce gracieusement;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel accepte l'offre en don au Club des Petits Déjeuners de l'École Sacré-Cœur, de vingt (20) litres de sirop d'érable de l'Érablière Michel Lévesque, pour l'année scolaire 2017-2018, et ce conditionnellement à ce que cet organisme bénéficiaire s'engage à publiciser le don à leur activité.

17-11-157

POINT 20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ORGANISATION PARTICIPATIVE DES PARENTS – ÉCOLE SACRÉ-CŒUR

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Organisation participative des parents (OPP) de l'École Sacré-Cœur, datée du 8 novembre dernier;

ATTENDU QUE cette aide financière servira aux activités physiques des enfants de l'école qui se déroulent durant les heures de classe;

ATTENDU QUE l'OPP procédera à l'organisation de campagnes de financement;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel verse une aide financière qui égalera la somme du total des campagnes de financement, et ce jusqu'à concurrence de 1000 \$, pour les activités annuelles des enfants de l'École Sacré-Cœur, conditionnellement à ce que l'OPP s'engage à publiciser la participation financière de la Municipalité à leurs activités.

17-11-158

POINT 21

DEMANDE DE LETTRE DE GARANTIE (CAUTIONNEMENT) – DEMANDE DE LICENCE DE TIRAGE – COMITÉ DES FÊTES DE MONT-SAINT-MICHEL

ATTENDU QUE le Comité des Fêtes de Mont-Saint-Michel désire organiser la vente de billets de tirage afin de se faire des fonds pour l'organisation d'activités;

ATTENDU QUE le Comité devra présenter une demande licence de tirage à la Régie des alcools des courses et des jeux;

ATTENDU QUE la Municipalité doit fournir une lettre de garantie afin d'appuyer cette demande;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil municipal autorise la direction générale à produire une lettre de garantie au montant de 27 500 \$ au Comité des Fêtes de Mont-Saint-Michel afin qu'il puisse déposer une demande de licence de tirage à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour leurs activités de l'année 2018.

POINT 22
VARIA – PAROLE AU CONSEIL

a) Équipements – Service sécurité incendie

Le directeur du Service sécurité incendie, informe les membres du conseil municipal que des équipements comme des habits de combats et des casques seront à renouveler pour le SSI. De prévoir au prochain budget lesdits achats.

Le directeur du Service sécurité incendie, présente une offre de service pour adhérer à une entente intermunicipale pour les spécialités techniques de sauvetage vertical et en espace clos. Après discussion, le conseil ne donnera pas suite à cette demande.

b) Travaux d'excavation – Emprise de rue – Village

Les conseillers Aurèle Cadieux et André Trudel iront vérifier les travaux à faire en excavation dans les emprises des rues du village, aux endroits critiques, afin de protéger nos infrastructures.

17-11-159

POINT 23
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21 h 30.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale